

**Contrat Première Embauche :
Nouvelle journée d'action : le
7 mars
Consultez notre site**

Sommaire :

- 1 :Edito
- 2, 3, 4 : C.T.P.A. rentrée 2006
- 5 : Z.E.P.
- 6 et 7: réunions dans les départements
- 8 à 11 : compte rendu des C.T.P.D.

EDITO

Les attaques multiples contre la Fonction publique et contre le Service public d'Education en particulier traduisent la volonté du Gouvernement de renoncer à l'ambition d'une politique de réussite pour tous les élèves sur tout le territoire et de redéfinir, pour les personnels, missions, statuts et droits à carrière :

- Pour les jeunes : ségrégation sociale et éducative (loi Fillon, apprentissage à 14 ans, démantèlement des ZEP...), discrimination à l'emploi avec passage en force à l'aide du 49-3 du Contrat première embauche (voir encadré), dégradation de l'offre de formation dans les collèges, les lycées et le post bac (voir pages C.T.P.A./C.T.P.D.), réduction de l'encadrement éducatif...

- Pour les personnels : suppressions de postes, remplacement de Robien imposé, bivalence...

La journée nationale de grève et de manifestation du 2 février dernier dans toute la Fonction publique a certes permis de mettre en avant les revendications dans notre secteur mais l'action doit être prolongée et amplifiée.

Le retour des vacances de février doit donc permettre dans tous les établissements de continuer la campagne d'information et de relancer la mobilisation.

Les commissions permanentes et les CA doivent être l'occasion de traduire le refus de la baisse des moyens en votant contre le projet de répartition de la DHG.

Il s'agit aussi de mettre en débat les suites de l'action en tenant des réunions, des heures mensuelles d'information (n'hésitez pas à faire appel aux militants des sections départementales qui peuvent y être présents), en participant nombreux aux réunions ou AG départementales sur les DHG et les ZEP (voir pages 6 et 7)

Il s'agit aussi de rencontrer les parents d'élèves et de construire avec eux et leurs fédérations une puissante réaction unitaire.

Une nouvelle journée d'action contre le CPE est prévue le mardi 7 mars (la FSU déposera un préavis de grève): nous appelons les collègues à se mobiliser pour le retrait du CPE et à répondre aux sollicitations des jeunes en leur donnant toutes les informations sur ce qui constitue une remise en cause sans précédent du Droit du travail et une augmentation de la précarité pour les jeunes dont nous avons la charge de formation.

Le mercredi 8 mars se réuniront les Assises sur l'Education prioritaire organisées par la FSU : elles ne seront pas un colloque de chercheurs mais seront bien fondées sur notre connaissance du terrain, des situations d'établissement et sur nos pratiques : participez-y massivement et retournez en tout état de cause l'enquête contenue dans l'Us n° 632.

Le SNES doit jouer tout son rôle et tenir toute sa place dans la diffusion de l'information, la construction et l'organisation de cette riposte d'ampleur : faites-nous remonter toutes vos initiatives locales : pour être efficace, aucune action ne doit rester isolée : nous publierons sur notre site l'ensemble des actions.

La meilleure façon d'être partie prenante de la réflexion et de l'action c'est aussi d'être adhérent du SNES qui a besoin de l'énergie et de la force de conviction du plus grand nombre de collègues.

Nous devons nous rassembler, nous mobiliser afin d'imposer d'autres choix pour le Service public d'Education. Durant les semaines qui viennent nous devons tout faire pour que la grande **manifestation nationale pour l'Ecole, prévue fin mars /début avril, soit de ce point de vue une réussite incontestable.**

Marie-Damienne ODENT Agnès VERDURAND
Guy LEBESGUE Jean-Jacques DUCHON

Rentrée 2006 : nouvelles coupes sombres !

Le récent rapport de l'Inspection générale sur l'évaluation de l'enseignement dans l'académie de Versailles (disponible sur notre site) avait souligné toutes les difficultés et les retards accumulés de notre académie : résultats scolaires décevants et en baisse, fortes disparités territoriales, taux de redoublement supérieurs à la moyenne nationale. Le rapport avait aussi apporté quelques éléments d'explications : inspection pédagogique surchargée, formation des personnels lacunaire, sous-dotation en moyen de surveillance et en personnel ATOSS **et surtout insuffisance criante des moyens horaires d'enseignement** : le nombre d'heures par élève (H/E) est le plus bas de France en collège.

Contrairement à l'an dernier, la dotation ministérielle accordée à l'académie pour la rentrée 2006 est positive: +59 ETP (ou équivalent temps plein correspondant à 18h) : elle pouvait donc laisser espérer une légère amélioration. Or, l'analyse des documents fournis par le Rectorat pour le CTPA du 26 janvier sur les grandes masses montre qu'il n'en est rien : la rentrée 2006 va se traduire dans le Second degré par **une nouvelle dégradation en nombre d'heures d'enseignements** faisant suite à celle des rentrées 2004 et 2005. Analyse que le Recteur n'a pas vraiment contesté en CTPA ...

	LYCEE général et technologique	LP	POST BAC	COLLEGE	SEGPA	TOTAL ENSEIGNEMENTS
Evolution des dotations horaires en ETP 18heures (Rentrée 2005/rentrée 2006)	+22	+237	-113	-317	-44	-215

Remarques :

En lycée : -dans le Post bac (BTS) : Les heures sont supprimées par centaines au prétexte que le H/E y est pléthorique et que les moyens sont souvent utilisés non en BTS mais sur la partie générale ou technologique des lycées concernés.

Au CTPA nous avons insisté sur le fait que des établissements allaient être ainsi fragilisés brutalement dans leurs structures : nous avons demandé une prudence extrême du Rectorat dans le traitement de ces situations afin de ne pas provoquer des suppressions de classe en pré bac assorties de mesures de carte. En outre, nous avons rappelé que les ¼ heures BTS et autres heures de première chaire sont statutaires et donc exigé la garantie que les établissements allaient bien pouvoir les attribuer (hors de question que le Rectorat anticipe une réforme des heures statutaires dont on sait à quel point elles sont dans le collimateur de Bercy !)

En collège : 192 ETP sont récupérés du fait de la baisse du nombre d'élèves et **125 ETP (soit 2250h) par la récupération de la ½ heure en 5^{ème} et 4^{ème}**. Ces 125 ETP sont destinés en principe à financer l'affectation des professeurs expérimentés dans les collèges EP1 « ambition réussite »... mais le Rectorat n'y réaffecte pour l'instant que 49 ETP...

C.T.P.D : comparatif des D.H.G. entre départements.

COLLEGES	78	91	92	95
Nombre et % de collèges dont le H/E baisse	100 sur un total de 116 soit 86,2%	60 sur un total de 99 soit 60,6%	69 sur un total de 95 soit 72,6 %	75 sur un total de 102 soit 73,5%
Evolution des dotations horaires en heures et en ETP (comparaison rentrée 2005/ rentrée 2006) ETP= Equivalent temps plein soit un ETP= 18h	moins 600h soit moins 34 ETP	moins 919h soit moins 51 ETP	moins 507 h soit moins 28 ETP	moins 2249h soit moins 124 ETP
Choix de l'Inspection d'académie pour la rentrée 2006	- Certaines structures ou certaines options ne seront plus financées ex: les 4e AS, l'option grec en 3e, la découverte professionnelle 3h est généralisée mais sans moyen spécifique - Réduction de moyens pour les 3e insertion	-Reconduction de la répartition de la dotation au nombre de divisions (calculé en fonction du nombre d'élèves prévus) et au coût horaire de chaque division (ex : une classe de 6 ^e = 28h) : cela permet d'économiser des moyens - DP3 h financée seulement 2h	Effectifs prévisionnels sous évalués ?	- Moins de moyens attribués aux dispositifs relais d'aide pour les élèves en difficulté - Abaissement du seuil à partir duquel les petits collèges obtiennent une majoration de dotation - Economies en matière de majoration qualitative pour les établissements classés
Etat de la réserve départementale	900h soit 50 ETP	300h soit 17 ETP	1234 h soit 69 ETP (incluant la réserve collèges et la réserve SEGPA)	1119h en collège soit 62 ETP et 605 h en SEGPA soit 33 ETP

Un redéploiement des heures qui anticipe la baisse des postes en 2007.

Les heures récupérées sur les collèges et les lycées ont été pour partie redéployées en LP pour assurer l'ouverture de CAP et Bac Pro ; pour le reste, elles abondent les moyens de remplacement. En effet, le Rectorat se félicite de consacrer l'année prochaine 5,6% de son enveloppe horaire aux moyens de remplacement (contre 4,34% cette année), se rapprochant ainsi du taux de 6% idéalement considéré comme permettant d'assurer le remplacement dans de bonnes conditions.

Mais, le Rectorat **se garde bien, malgré nos demandes répétées, de présenter un état du potentiel de remplacement discipline par discipline et donc de nous assurer que le taux de 6% sera atteint dans toutes les disciplines**. Il risque d'y avoir pléthore de TZR dans certaines disciplines (par exemple en Philosophie, en Langues vivantes mais aussi en Eco Gestion...

De fait, le Rectorat **anticipe les restrictions budgétaires et la diminution des recrutements par la réduction de l'offre d'enseignement (suppressions de divisions, d'options...)**. Dans cette logique, **les TZR servent de variable d'ajustement**. Le Rectorat fabrique des TZR (leur nombre augmente) mais pas de vrais moyens de remplacement.

Suppléances De Robien

Des moyens horaires ont été affectés pour assurer les courtes suppléances (décret De Robien). Selon nos calculs cela fait 2,4 heures par enseignant par an ou entre 2 à 3 heures par établissement par semaine... Sans aucun commentaire...

Préparation de la rentrée 2006 /2007 : calendrier

(La circulaire rectorale en date du 7 février est disponible sur notre site)

22 février : CTPA sur les DHG lycées

6 mars : date limite de remontée **par le chef d'établissement** des TRMD à la DOS

NB : il y a tout intérêt à ce que les CA se tiennent avant le 6 mars avec un délai raisonnable (une semaine) entre la Commission permanente qui est obligatoire et le CA de répartition de la DHG

30 mars : CTPA de créations et suppressions de postes lycées

Rappel : **24 février** : **date limite** de remontée par les chefs d'établissement **des demandes de temps partiels (voir information sur notre site)**

Faites-nous remonter les structures de votre établissement, les motions votées pour que nous puissions intervenir efficacement en CTP :

Pour les collèges :78 : snes78@versailles.snes.edu

91 : snes_91@versailles.snes.edu

92 : averdurand@compuserve.fr

95: snes95@versailles.snes.edu

Pour les lycées : secteurlycée@snes.versailles

STG : -73 divisions de terminales

Le CTPA du 26 janvier a entériné la fermeture de 73 Terminales STT à la rentrée 2006, pas loin du quart des Terminales STT sur l'académie malgré nos interventions et notre totale opposition. Les conséquences vont être multiples :

- ▶ augmentation des effectifs alors que se met en place la réforme STG.
- ▶ réduction de la diversité des options : les élèves devront souvent changer d'établissement pour trouver tel ou tel option.
- ▶ La fermeture des 73 Terminales va provoquer de nombreuses cartes scolaires. Le Recteur n'a pas répondu à nos questions sur l'avenir des collègues mais il s'est engagé à tenir un groupe de travail pour les examiner individuellement.
- ▶ Les redoublants de STT : réponse à venir...

Le Recteur s'est dit prêt à examiner ponctuellement la réouverture de certaines Terminales (augmentation des effectifs, offre insuffisante dans le bassin)

Pour vous informer, nous organisons une réunion

le mercredi 22 février

Bourse du travail

3, rue du château d'eau

de 15h à 17h30 (salle Ferrer, métro République).

Non au Démantèlement des ZEP !

Au CTPA du 26 janvier nous avons demandé avec insistance la communication des listes des établissements classés en EP1 (ambition réussite), en EP2 (établissements qui garderaient leurs moyens actuels mais sans garantie de durée) et en EP3 (établissements qui doivent sortir de l'Education prioritaire sur les 3 ans à venir)

Aucune information ne nous a été donnée au prétexte que la liste des EP1 était encore en gestation ...

Aucune information non plus sur le devenir des établissements classés sensibles ni sur les lycées classés ZEP...

Depuis, le Ministre, suite notamment à la mobilisation dans le 93 et à la journée d'action du 2 février a arrêté une liste d'établissements EP1 dont le nombre est passé de 220 à 249 (sur 1100 établissements actuellement classés ZEP et REP !). Il a également affirmé que l'ensemble des établissements conserverait leurs moyens pour la rentrée 2006 (mais 2007 ??)

Pour l'Académie de Versailles le nombre de collèges EP1 est donc désormais de 21 (contre 11 au départ) :

78 : 7 : Cassin Chanteloup

Jules verne Les Mureaux

Chénier, Clémenceau, Cézanne et Pasteur Mantes la jolie

Gagarine Trappes

91 : 6 : les Tarterets Corbeil

Guinette Etampes

Sonia Delaunay, Neruda et Jean Vilar de Grigny

Olivier de Serres Viry Chatillon

92 : 3 : Malraux Asnières

Barbusse Bagneux

Edouard Vaillant Gennevilliers

95 : 5 : Eluard et Henri Wallon Garges les Gonesse

Truffaut Gonesse

Anatole France et Jean Lurçat Sarcelles

Sur le fond, nous continuons de dénoncer et de refuser cette pseudo relance de l'Education prioritaire qui se traduit par des moyens pris sur tous les collèges et redéployés sur une petite minorité d'établissements , laissant ainsi en déshérence plus de 2/3 des établissements actuellement classés.

Dans les EP1 la déréglementation devient la règle :

- 1000 enseignants volontaires « expérimentés » y seront affectés pour accompagner les élèves dans le cadre du PPRE, former les jeunes enseignants et favoriser la dynamique du projet d'établissement .Leur statut est donc particulièrement ambigu et on peut craindre qu'à travers eux se mette en place dans les collèges EP1 un nouveau type d' « échelon hiérarchique ». Ils seront nommés dans le cadre d'un mouvement spécifique sur des postes profilés par le Recteur et le principal de l'établissement concerné , avec une fiche de poste liée au projet d'établissement et une lettre de mission individuelle signée par le Principal. Ces postes pourront être partagés avec école et lycée et être occupés par des enseignants du 1^{er} ou du 2nd degré.

- 3000 assistants pédagogiques pour assurer l'aide aux devoirs mais aussi le soutien scolaire jusqu'alors assuré par les professeurs.

Résultats de la grève du 2 février dans l'académie selon le Rectorat et le Ministère :

	Rectorat	Ministère
Collèges :	24,8%	28,17%
Lycées généraux :	22,61%	27,33%
LP :	18,64%	23,11%

Pensez à nous transmettre systématiquement vos résultats de grève !

Dès la rentrée de février :

REUNIONS DANS LES DEPARTEMENTS

Participez-y massivement !

Pour faire le point sur l'actualité, les DHG collèges et lycées, la situation de l'Education prioritaire
Pour s'organiser collectivement
Pour définir les formes d'action

Dans le 91 : 2 réunions

- **Mercredi 22 février** réunion REP-ZEP Premier et second degré

Maison des syndicats EVRY

A partir de 14h

- **Jeudi 23 février** Réunion des syndiqués des sections locales de collèges et lycées

Maison des syndicats EVRY

A partir de 17h30

Dans le 78, 92 et 95 Bureau départemental élargi :

Il est souhaitable que chaque établissement envoie un ou 2 représentants du S1 à cette réunion **sur temps de travail (modèle de demande ci-joint, à faire quelques jours avant la date du Bureau : pas de délai d'un mois comme pour un stage syndical)**

L'idéal serait qu'une réunion se soit tenue dans chaque établissement pour que chaque représentant puisse faire état de la mobilisation de son établissement au Bureau et permettre ainsi d'apprécier la situation sur le département.

78 Jeudi 2 mars 14h à 17h

Local SNES FSU

24 rue Jean Jaurès TRAPPES.

Cette réunion concerne les S1 de lycée et de collège du département.

Ordre du jour :

Préparation de la rentrée 2006 (DHG - Devenir des ZEP - Apprentissage à 14ans- CPE...)

Le S2 est disponible dès le retour des congés pour aider les collègues à analyser leur DHG et préparer leur CA à la permanence de Trappes ou en participant à une heure d'info syndicale

92 Mardi 28 février 14 h 30 à 17h

FSU 92

3 bis rue Waldeck Rochet NANTERRE (RER Nanterre ville)

95 Lundi 6 mars : à partir de 16h

Maison des syndicats - Cité artisanale

26, rue Francis Combes - CERGY

Pour vous rendre sur place : Autoroute A15 sortie 10 suivre les panneaux Cergy puis Inspection Académique puis cité artisanale ou **RER** gare Cergy Préfecture + bus n° 44 arrêt "cité artisanale".

Modèle autorisation absence et mandat syndical

NOM

Prénom

Affectation

A

Monsieur le recteur de l'académie de Versailles

Sous couvert de Monsieur/Madame le Proviseur/ Principal

Monsieur le Recteur

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une autorisation d'absence pour le jeudi 2 mars 2006 après midi conformément à la réglementation en vigueur sur les droits syndicaux (décret du 28 mai 1982). Je suis en effet mandaté pour participer au bureau départemental élargi du SNES 78. Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Mandat syndical

Je soussignée Maria Bolzinger secrétaire départementale du SNES 78, certifie que
est mandaté pour participer à la réunion de secrétariat départemental élargi le jeudi 2 mars 2006.

A Trappes le 20/02/06

Mandat syndical

Je soussignée Agnès Verdurand secrétaire départementale du SNES 92, certifie que
est mandaté pour participer à la réunion de secrétariat départemental élargi le mardi 28 février 2006.

A Nanterre le 20/02/06

Mandat syndical

Je soussigné David Rafroidi secrétaire départementale du SNES 78, certifie que
est mandaté pour participer à la réunion de secrétariat départemental élargi le lundi 6 mars 2006.

A Cergy le 20/02/06